

Physique-Chimie au cycle 4

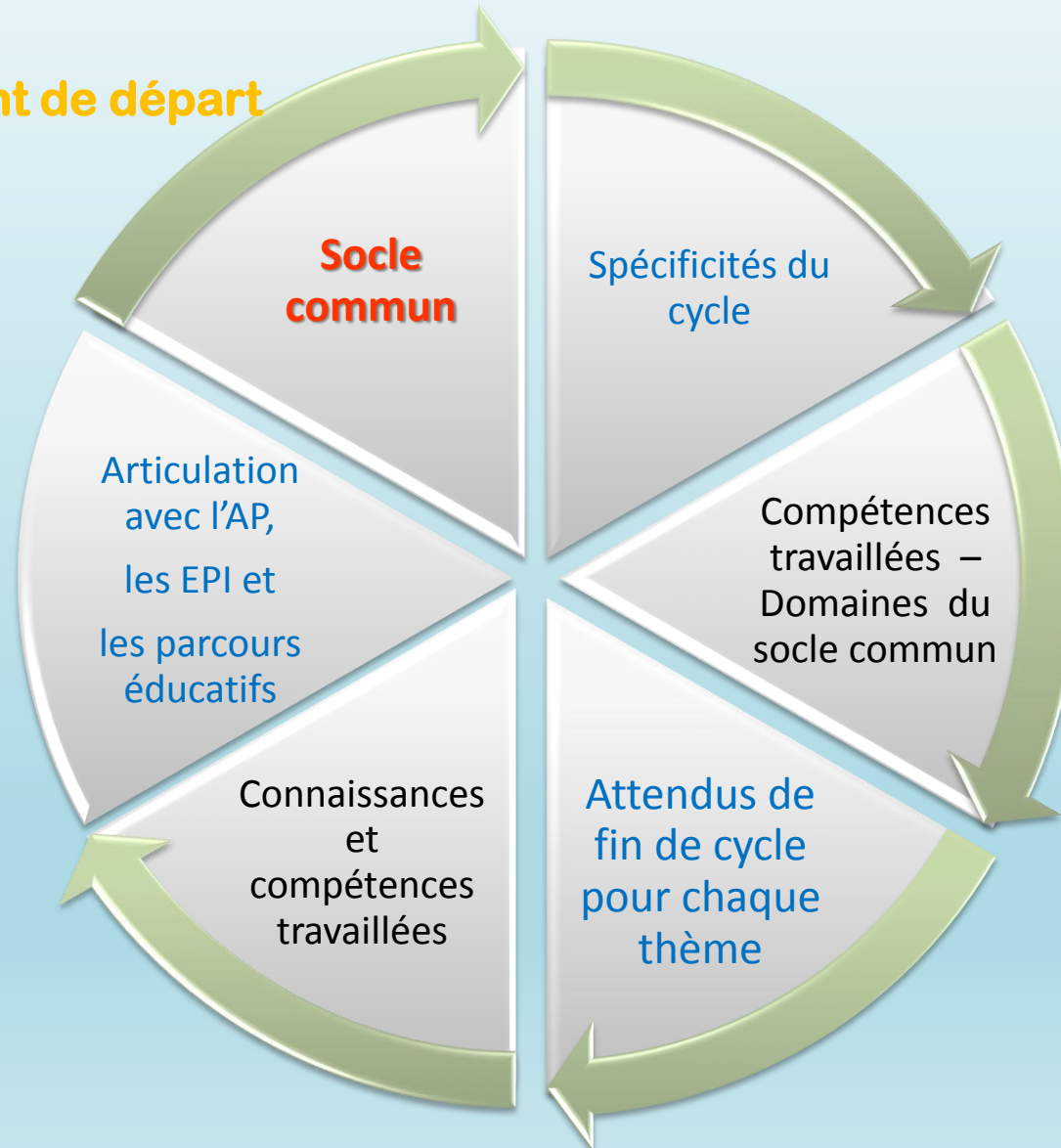
Bilan de la formation disciplinaire

Myriam AUBRY-MALOUNGILA

IA-IPR de Physique-Chimie

Construire une séquence d'enseignement

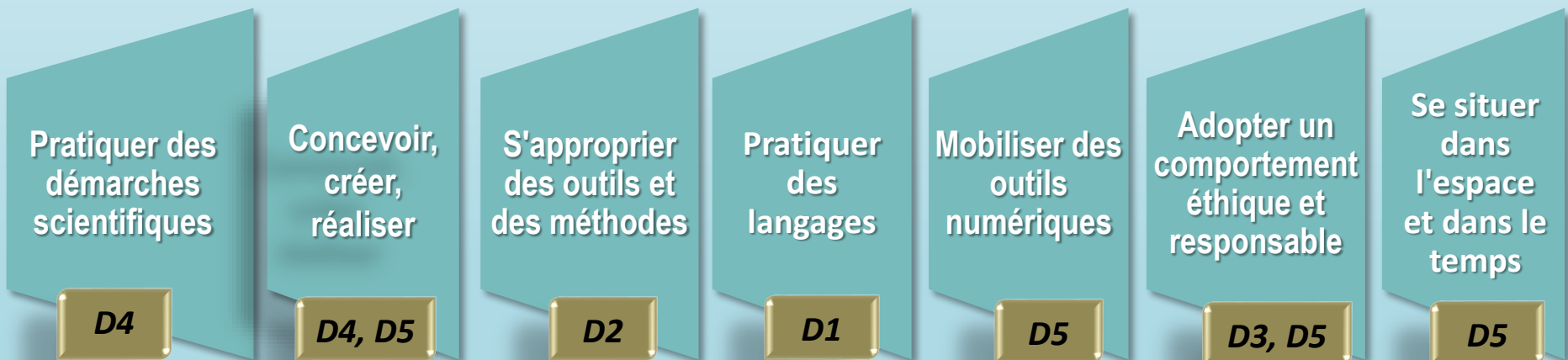
Point de départ



Une entrée par les compétences dans les apprentissages



7 compétences communes aux 3 cycles



D1 = Des langages pour penser et communiquer
D2 = Les méthodes et outils pour apprendre
D3 = La formation de la personne et du citoyen

D4 = Des systèmes naturels et des systèmes techniques
D5 = Les représentations du monde et de l'activité humaines

Les enjeux de la Physique-Chimie

Au cours de la scolarité obligatoire

Développer et enrichir les compétences liées aux sciences et à la technologie : **la pratique de la démarche scientifique** se fait tout au long des 3 cycles avec une entrée de plus en plus marquée dans **l'abstraction et la modélisation**

Au lycée

L'objectif principal du lycée en Physique-Chimie est que les élèves **maitrisent la démarche scientifique.**

Le programme n'est qu'un support pour réaliser cet objectif. Le programme est au service de la démarche scientifique.

Dans l'enseignement supérieur

BTS, DUT, Classe Préparatoire aux grandes écoles, École d'ingénieur, etc.

Continuer à former les étudiants **aux compétences de la démarche scientifique**, dans la continuité des enseignements pré-Bac.

Les compétences de la démarche scientifique

Compétences de la démarche scientifique (du collège au post-bac)	Domaines du socle commun
S'approprier	D4, D5, D2
Analyser	D4, D5, D2
Réaliser	D4, D5, D2
Valider	D4
Communiquer	D1, D2, D3, D4, D5
Faire preuve d'initiative et d'autonomie	D1, D2, D3, D4, D5

D1 = Des langages pour penser et communiquer
D2 = Les méthodes et outils pour apprendre
D3 = La formation de la personne et du citoyen

D4 = Des systèmes naturels et des systèmes techniques
D5 = Les représentations du monde et de l'activité humaines

Personnalisation / Différenciation

1

- Les élèves ont des acquis et un potentiel qu'il faudra chercher à développer

2

- Les élèves sont tous différents. Ils acquièrent les concepts de façon différenciée

3

- Groupes hétérogènes pour faire développer des compétences disciplinaires et transversales, des attitudes intellectuelles

4

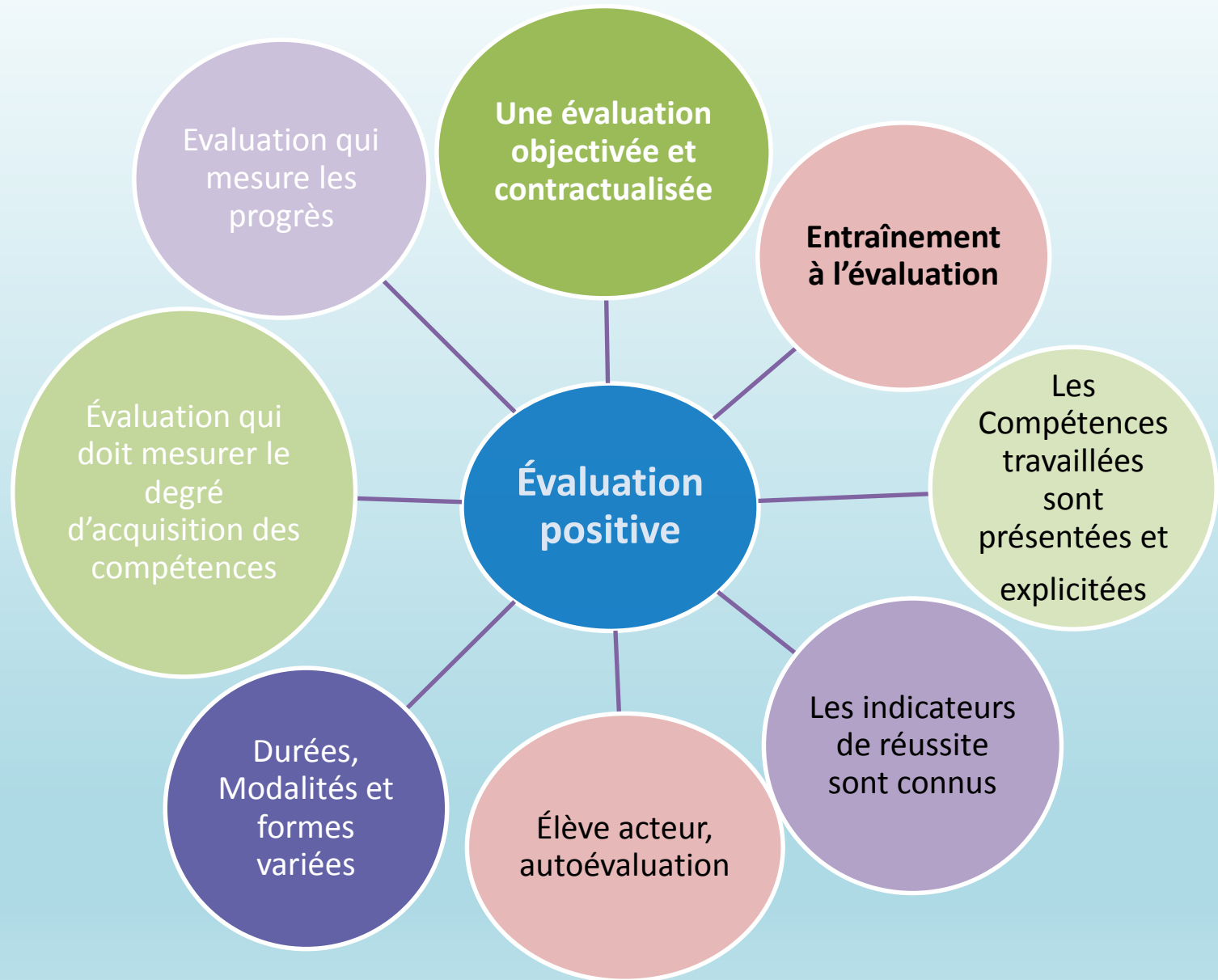
- On n'attend pas des élèves les mêmes résultats au même moment du cycle

Une évaluation positive des compétences du socle commun

« Évaluer, c'est faire **sortir des valeurs** »

« Évaluer c'est aider chacun à **s'autoévaluer**...
c'est donner des chances de motivation »

André de Peretti – Polytechnicien, docteur ès lettres et sciences humaines



Tableur de calcul automatique

Exemple d'une activité évaluée par compétences notée sur : 20 points

		Nom	MARTIN						
		Prénom	Nadia						
compétence	Coefficient	Niveau validé							
		A	B	C	D	Notes par domaines		Niveau	Note
S'approprier	1	X				3		A	3
Analyser	2		X			2		B	2
Réaliser	3	X				3		C	1
Valider	0					0		D	0
Communiquer	2			X		1			
C6						0			
C7						0			
C8						0			
C9						0			
C10						0			
Somme coeff.	8					Commentaire			
Note max	24								
Note brute									
Note sur	20								
Note sur									
Note arrondie au point									
Note arrondie au 1/2 point									

Textes réglementaires relatifs à l'évaluation

Publications au JO du 3.01.2016 (BO n°3 du 21.01.2016)



Décret (n° 2015-1929 du 31.12.2015) relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire, à l'école et au collège : **Applique les principes fondamentaux présentés dans la loi d'orientation en matière d'évaluation des acquis scolaires des élèves.**



Arrêté (du 31.12.2015) fixant le contenu du livret scolaire, de l'école élémentaire et du collège : **Présente le principe de fonctionnement du livret scolaire, son contenu et les objectifs poursuivis.**



Arrêté (du 31.12.2015) relatif aux modalités d'attribution du DNB.



Modalités d'attribution du DNB à compter de la session 2017 - BO du 6-4-2016

Textes réglementaires

L'organisation des enseignements au collège

Arrêté du 19 mai 2015

Circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015

Les programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux
(cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3)

et du cycle des approfondissements (cycle 4) mis à jour :

BO spécial n°11 du 26 novembre 2015

Repères de progressivité : arrêté du 8-12-2015 - J.O. du 22-12-2015

Cycles d'enseignement à l'école primaire et au collège

Décret n° 2013-682 du 24 juillet 2013 modifié

Décret n°2015-1023 du 19/08/2015